



LE 5 MAI 2006

Un budget fédéral centré sur les réductions d'impôt

Le gouvernement conservateur minoritaire de Stephen Harper a déposé cette semaine son premier budget, dans lequel les réductions d'impôt occupent une place prépondérante. « Les allègements fiscaux sont plus prononcés dans ce budget que dans les quatre derniers budgets fédéraux combinés », a lancé le ministre des Finances, Jim Flaherty.

Le budget propose 28 mesures distinctes d'allègement fiscal qui totalisent, sur deux ans, quelque 20 milliards de dollars d'économies d'impôt pour les Canadiens. Une seule hausse d'impôt est envisagée : majoré d'un demi-point de pourcentage, le taux le plus bas de l'impôt sur le revenu des particuliers passera à 15,5 % le 1er juillet 2006.

L'allègement fiscal que tout le monde attendait est la réduction, à compter du 1er juillet, de la taxe sur les produits et services, dont le taux passera de 7 % à 6 %, comme l'avait promis le Premier ministre Stephen Harper pendant la campagne électorale. La baisse du taux de la TPS représente à peu près le tiers des réductions d'impôt en valeur absolue. Les économies d'impôt aux entreprises, un 8% additionnel.

Les mesures

Des 28 mesures d'allègement fiscal, les suivantes pourraient avoir le plus d'impact sur les marchés de capitaux au Canada :

- Baisse du taux d'imposition général des sociétés, qui passera de 21 % à 19 % d'ici 2010.
- Élimination de l'impôt fédéral sur le capital dès cette année, soit deux ans plus tôt que prévu.
- Élimination de la surtaxe des sociétés pour toutes les entreprises à compter du 1er janvier 2008. Cela équivaut à une réduction de 1,12 % du taux d'imposition des sociétés.
- Réduction du taux d'imposition réel sur les dividendes. Cette mesure correspond à une proposition du gouvernement libéral précédent qui visait à assujettir les sociétés et les fiducies à des règles du jeu équitables.
- Rétablissement du crédit d'impôt pour l'exploration minière afin de consolider les gains récents réalisés dans l'exploration.
- Exonération de l'impôt sur les gains en capital pour les titres cotés en bourse donnés à des œuvres de bienfaisance.

L'impact des mesures

Le budget devrait favoriser la croissance de l'économie canadienne et soutenir le huard. Celui-ci s'est apprécié de 45 % par rapport au dollar américain au cours des quatre dernières années, se hissant à plus de 0,90 \$US. Résultat : les produits fabriqués au Canada coûtent plus cher aux États-Unis. Nos exportations à destination des États-Unis représentent environ un tiers de notre économie, qui pèse 1,1 billion de dollars. Une fois réduit l'impôt sur les sociétés, la taxe de fabrication au Canada sera inférieure de 5,1 points de pourcentage à celle des États-Unis.

L'impact sur les obligations est légèrement favorable dans la mesure où le gouvernement promet de diminuer la dette fédérale de 3 milliards de dollars chaque année. Le rapport dette-PIB continuera de baisser, atteignant 33,3 % cette année; le gouvernement s'est fixé un nouvel objectif de 25 % en 2013, un an plutôt que prévu. « À mon avis, souligne John Braive, vice-président du conseil de Gestion d'actifs CIBC, le gros changement est le fait que nous passons d'une forte augmentation des dépenses gouvernementales, qui s'est établie, en moyenne, à 8 % au cours des quatre dernières années, à un taux d'augmentation prévu de 5,4 % cette année et de 4,1 % en 2007-2008. »

L'impact est également favorable sur les actions grâce aux réductions de l'impôt sur le revenu des sociétés, de l'impôt sur le capital et de l'impôt sur les dividendes.

Autre conséquence pour les actions, mais qui n'est pas reliée à la fiscalité : de nouvelles règles permettent aux entreprises d'éliminer le déficit de leur régime de retraite à prestations déterminées sur une période de dix ans, plutôt que sur une période de cinq ans comme c'est le cas à l'heure actuelle. L'an dernier, 72 % des régimes à prestations déterminées n'avaient pas les provisions suffisantes pour respecter leurs engagements futurs. Les nouvelles règles s'appliqueraient aux entreprises exerçant leur activité dans des secteurs assujettis à la réglementation fédérale, comme les transports, les services financiers et les communications.

Des portefeuilles axés sur le style valeur, comme le Fonds de valeur de base canadien Renaissance et le Fonds équilibré CIBC, tous deux gérés par Gaelen Morphet, première vice-présidente de Gestion d'actifs CIBC, détiennent beaucoup d'actions de ces grandes entreprises. « Il s'agit d'une bonne nouvelle pour mes porteurs de parts, précise Mme Morphet. Le changement proposé donnera aux entreprises plus de latitude et une occasion de prospérer de nouveau. »